



Commission Départementale du Football d'Entreprise et du Football Diversifié

Réunion restreinte

Animateur : M. PAREUX

PV du 22 avril 2025

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du DEF, dans les conditions de forme et de délai définies à l'article 31 du Règlement Sportif Général du DEF et à l'annexe financière.

1^{er}

MODIFICATION DE MATCH – MATCHS REPORTEES OU MODIFIES :

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs.**

➔ **A l'attention des clubs : nous rappelons que les notifications des indisponibilités des salles doivent être datées, signées, et avoir le cachet de la ville. Tout courrier ne respectant pas cette règle, ne sera pas pris en compte.**

FEUILLES DE MATCH :

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

La feuille de match informatisée est obligatoire sur les rencontres du championnat Seniors Futsal. Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier (Épreuves, autres compétitions, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

FORFAITS

ATTENTION

Forfaits avisés ou non, intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat amende de 500.00 €

Match arrêté en raison d'équipe incomplète en cours de partie (moins de 3 joueurs) sur les 3 dernières rencontres amende de 500.00 €

AFFAIRES GENERALES

La commission se réunira tous **les mardis** de 10h30 à 12h00. ➔ Vous pouvez la joindre pendant ces réunions au : **01 60 84 93 19.**



CHAMPIONNAT FUTSAL

Rappel : les frais d'arbitrage sont débités sur le compte club.

FMI NON PARVENUE DU 12/04/2025

Match n° 29437895 * PALAISEAU US 1 / CROSNE FC 1

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 29 avril 2025.

Match n° 29437954 – REDS MENNECY FUTSAL 1 / BVE FUTSAL 3 remis au 27/04/2025

Reprise du dossier.

Demande de REDS MENNECY FUTSAL de changement de gymnase via Footclubs.

Accord de la Commission.

La rencontre se jouera au gymnase René Guilton à MENNECY.

COUPE DE L'ESSONNE FUTSAL

Pour la Coupe de l'Essonne Futsal, les frais d'arbitrage sont à partager entre les 2 équipes et seront prélevés sur le compte club.

RESULTATS DES ¼ DE FINALE (rencontres à jouer semaine du 24/03/2025 au 30/03/2025)

- 1- DIAMANT FUTSAL 3 / IGNY FUTSAL 1 : 4-3
- 2- PIMENT NOIR 1 / BVE FUTSAL 2 : 3-5
- 3- CROSNE FC 1 / VILLABE ETS 1 :
- 4- MYA FUTSAL 1 / REDS MENNECY FUTSAL 1 : 9-3

RESULTATS DES ½ FINALES (rencontres à jouer semaine du 14/04/2025 au 20/04/2025)

- 1- CROSNE FC 1 ou VILLABE ETS 1 / MYA FUTSAL 1 :
- 2- BVE FUTSAL 2 / DIAMANT FUTSAL 1 : 7-6

Match n° 53310624 – VILLABE ETS 1 / MYA FUTSAL 2 du 14/04/2025

ou

Match n° 53310623 – CROSNE FC 1 / MYA FUTSAL 2 du 19/04/2025

Reprise du dossier.

La Commission fixe la rencontre le lundi 05/05/2025.

Prochaine réunion le mardi 29 avril 2025